

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission 16- Août-2013

Date de révision 21-Mars-2020

Révision Numéro 2

Ce document est conforme à la norme de communication des dangers de l'OSHA des États-Unis (29 CFR 1910.1200), au SIMDUT 2015 du Canada, qui comprend la Loi sur les produits dangereux (LPD) modifiée et le Règlement sur les produits dangereux (HPR), ainsi qu'au NMX-R-019-SC-2011 du Mexique.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE L'ENTREPRISE/ENTREPRISE

Identificateur du produit SGH

Nom du produit Lavender Fields de cartouche alimentée à l'oxygène

Autres moyens d'identification

ONU-Numéro UN1169

Synonymes Aucun

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Édagulant d'air

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

Coordonnées du fournisseur

Adresse du fournisseur

Hospeco Brands Group
26301 Curtiss-Wright Pkwy
Cleveland, OH 44143
États-Unis
TÉL. : 800-942-9199
Courriel : info@hospecobrands.com

Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence Chem-Tel Inc. : 1-800-255-3924 pour les États-Unis /
Numéro +01-813-248-0585 en dehors des États-Unis

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement

Ce produit est considéré comme dangereux selon les critères établis dans la norme de communication des dangers de l'OSHA des États-Unis (29 CFR

1910.1200), le SIMDUT 2015 du Canada, qui comprend la Loi sur les produits dangereux (LPD) modifiée et le Règlement sur les produits dangereux (RPD), ainsi que le NMX-R-019-SC-2011 du Mexique.

Toxicité orale aiguë	Catégorie 4
Corrosion/irritation de la peau	Catégorie 2
Lésions oculaires graves / Irritation des yeux	Catégorie 2A
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 3

Éléments d'étiquette

Danger



Mentions de danger

Nocif en cas d'ingestion
 Provoque une irritation de la peau
 Provoque une irritation oculaire grave
 Peut provoquer une réaction allergique cutanée
 Liquide inflammable et vapeur.

Dangers pour la santé physique et pour la santé Non classés ailleurs Sans objet.

Mises en garde

Prévention

- Lavez soigneusement le visage, les mains et toute peau exposée après la manipulation.
- Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas lorsque vous utilisez ce produit.
- Évitez de respirer de la poussière/ de la fumée / du gaz / de la brume / des vapeurs / de la pulvérisation.
- Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas être autorisés à sortir du lieu de travail.
- Tenir à l'écart de la chaleur / étincelles / flammes nues / surfaces chaudes - Ne pas fumer.
- Gardez le récipient hermétiquement fermé.
- Conteneur de terre/de liaison et équipement de réception.
- Utilisez de l'électricité, de la ventilation, de l'éclairage et de l'équipement antidéflagrants.
- N'utilisez que des outils non étincelants.
- Prendre des mesures de précaution contre les rejets statiques.
- Portez des gants de protection/ des vêtements de protection / une protection oculaire / une protection faciale.

Conseils généraux

- Aucune

Yeux

- SI DANS LES YEUX: Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.
- Si l'irritation des yeux persiste : Obtenez un avis ou une attention médicale.

Peau

- En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenez un avis ou une attention médicale.

- Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- SI SUR LA PEAU (ou les cheveux): Enlevez immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincez la peau à l'eau/douche.

Ingestion

- SI AVALÉ: Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / médecin si vous ne vous sentez pas bien.
- Rincer la bouche.

Incendie

- En cas d'incendie: Utilisez du CO₂, un produit chimique sec ou de la mousse pour l'extinction.

Stockage

- Conserver dans un endroit bien ventilé. Restez au frais.

Élimination

- Jeter le contenu ou le contenant à une usine d'élimination des déchets approuvée.

Autres renseignements

Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme. Toxique pour la vie aquatique.

97 % du mélange est constitué d'ingrédients dont la toxicité est inconnue.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Classement

Ce produit est considéré comme dangereux selon les critères établis dans la norme de communication des dangers de l'OSHA des États-Unis (29 CFR 1910.1200), le SIMDUT 2015 du Canada, qui comprend la Loi sur les produits dangereux (LPD) modifiée et le Règlement sur les produits dangereux (HPR), et le NMX-R-019-SC-2011 du Mexique.

Corrosion/irritation de la peau	Catégorie 2
Lésions oculaires graves / Irritation des yeux	Catégorie 2
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1

4. MESURES DE PREMIERS SOINS

Description des mesures de premiers secours nécessaires

Contact visuel	SI DANS LES YEUX: Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Consultez un médecin si l'irritation persiste.
Contact avec la peau	Lavez la peau à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenez un avis ou une attention médicale.
L'inhalation	Si vous éprouvez des symptômes respiratoires: Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / médecin.
Ingestion	Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / médecin si exposé ou vous vous sentez mal. Rincer la bouche.
Protection des secouristes	Enlever toutes les sources d'inflammation. Utilisez de l'équipement de protection individuelle. Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes /effets les plus importants Démangeaisons, Éruptions cutanées, Irritation.

Indication d'une attention médicale immédiate et d'un traitement spécial nécessaires, si nécessaire

Notes au médecin Peut provoquer une sensibilisation par contact avec la peau.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Agent extincteur approprié**

Utilisation: Pulvérisation d'eau. Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse.

Support d'extinction inapproprié

N'utilisez pas un courant d'eau solide, car il pourrait disperser et propager le feu.

Dangers particuliers découlant de l'Produits chimiques

Inflammable. La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Ils se répandront le long du sol et s'accumuleront dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, réservoirs). Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones confinées (sous-sol, réservoirs, trémies/wagons-citernes, etc.). Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec de l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer vers la source d'inflammation et de retour en arrière.

Données sur les explosions**Sensibilité aux chocs mécaniques**

Aucune.

Sensibilité à la décharge statique

Oui.

Équipement de protection et Précautions pour les pompiers

Comme dans tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome pression-demande, MSHA / NIOSH (approuvé ou équivalent) et un équipement de protection complet.

6. MESURES DE REJET ACCIDENTEL**Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Précautions personnelles**

Enlever toutes les sources d'inflammation. Prendre des mesures de précaution contre les rejets statiques. Tout l'équipement utilisé lors de la manipulation du produit doit être mis à la terre. Utilisez de l'équipement de protection individuelle. Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Précautions environnementales**Précautions environnementales**

Prévenir d'autres fuites ou déversements s'il est sécuritaire de le faire. Éviter les rejets dans l'environnement. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Ne jetez pas dans les eaux de surface ou le réseau d'égouts sanitaires. Jeter le contenu ou le contenant à une usine d'élimination des déchets approuvée. Recueillir les déversements. Voir la section 12 pour obtenir des renseignements supplémentaires sur l'écologie.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**Méthodes de confinement**

Digue bien en avance sur le déversement de liquide pour une élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage

Barrage vers le haut. Absorber avec un matériau absorbant inerte(p. ex. sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Utilisez des outils propres sans étincelles pour recueillir le matériel absorbé. Balayez et pelletez dans des contenants appropriés pour l'élimination.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**Précautions pour une manipulation sécuritaire**

Manipulation

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Pour éviter l'inflammation des vapeurs par décharge d'électricité statique, toutes les pièces métalliques de l'équipement doivent être mises à la terre. Prendre des mesures de précaution contre les rejets statiques. Utiliser uniquement dans une zone munie d'une ventilation par aspiration appropriée. Portez de l'équipement de protection individuelle. Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlevez et lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Laver soigneusement après la manipulation.

Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris toute incompatibilité**Entreposage**

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Gardez le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé.

Produits incompatibles Agents oxydants forts, Acides forts, Bases solides,

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE**Paramètres de contrôle**

Lignes directrices sur l'exposition Les ingrédients suivants sont les seuls ingrédients du produit au-dessus du seuil (ou de la concentration qui contribue à la classification du danger du mélange) qui ont une limite d'exposition applicable dans la région pour laquelle cette fiche de données de sécurité est destinée ou une autre limite recommandée. À l'heure actuelle, les autres constituants pertinents n'ont pas de limites d'exposition connues provenant des sources énumérées ici.

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Camphre 76-22-2	STEL: 3 ppm TWA synthétique: 2 ppm synthétique	TWA : 2 mg/m ³ (libéré) TWA : 2 mg/m ³	IDLH : 200 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³ synthétique
Citral 5392-40-5	TWA : fraction inhalable de 5 ppm et vapeur S*	-	-
Pin-2(3)-ene 80-56-8	TWA : 20 ppm	-	-

ACGIH TLV: American Conference of Governmental Industrial Hygienists - Threshold Limit Value. OSHA PEL: Occupational Safety and Health Administration - Limites d'exposition admissibles. NIOSH IDLH: Immédiatement dangereux pour la vie ou la santé.

Contrôles d'ingénierie appropriés**Mesures d'ingénierie**

Douches
Douches oculaires
Systèmes de ventilation

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage
Protection de la peau et du corps
Protection respiratoire

Lunettes de sécurité bien ajustées.
Portez des gants ou des vêtements de protection.
Lorsque les travailleurs font face à des concentrations supérieures à la limite d'exposition, ils doivent utiliser des respirateurs certifiés appropriés.

Mesures d'hygiène

Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas lorsque vous utilisez ce produit. Assurer le nettoyage régulier de l'équipement, de l'aire de travail et des vêtements. Lavez soigneusement le visage, les mains et toute peau exposée après la manipulation. Les

vêtements de travail contaminés ne devraient pas être autorisés à sortir du lieu de travail.
Enlevez et lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques de base

Liquide à l'état	physique.	Apparence	Clair, blanc nuageux, rouge pâle à rouge.
Odeur	Caractéristique.	Seuil d'odeur	Aucune information disponible.

<u>Biens immobiliers</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques/ - Méthode</u>
pH	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Point de fusion/plage	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Point d'ébullition/plage d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Point d'éclair	59 °C / 138.2 ° F	Aucun connu
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Limites d'inflammabilité dans l'air		
limite supérieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	0.800000	Aucun connu
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Gravité spécifique	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Solubilité dans l'eau	Insoluble dans l'eau.	Aucun connu
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Température d'auto-alignement	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Viscosité	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Propriétés inflammables	Inflammable	

Propriétés explosives Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes Aucune donnée disponible

Autres renseignements

Teneur en COV (%) Aucune donnée disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Aucune donnée disponible.

Stabilité chimique Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses Aucun dans le cadre d'un traitement normal.

Polymérisation dangereuse La polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions pour éviter la chaleur, les flammes et les étincelles.

Matériaux incompatibles Agents oxydants forts, Acides forts, Bases solides,

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

L'inhalation Aucun dans des conditions normales d'utilisation
Contact visuel Irritant pour les yeux.
Contact avec la peau Irritant pour la peau. Peut provoquer une sensibilisation par contact cutané.
Ingestion Il n'y a pas de données disponibles pour ce produit.

Mesures numériques de la toxicité - Produit

Toxicité aiguë inconnue 97% du mélange se compose d'un ou de plusieurs composants dont la toxicité est inconnue. *Les valeurs suivantes sont calculées sur la base du chapitre 3.1 du document SGH:*

DT50 par voie orale 1585 mg/kg; Estimation de la toxicité aiguë

DT50 par voie cutanée 2182 mg/kg; Estimation de la toxicité aiguë

Poussières/brouillards d'inhalation 143 mg/L; Estimation de la toxicité aiguë

Informations sur les composants

Nom chimique	DT50 voie orale	DT50 par voie cutanée	CL50 Inhalation
Dihydromyrcénol	= 3600 mg/kg (Rat)	> 5 g/kg (Lapin)	-
Linalol	2790 mg /kg (Rat)	5610 mg/kg (Rat)	-
Eucalyptol	= 2480 mg/kg (Rat)	-	-
Acétate de linalyle (ex bois de rose, synthétique)	= 13934mg/kg (Rat)	-	-
acétate de n-hexyle	= 41500 µL/kg(Rat)	> 5 g/kg (Lapin)	-

2H-Pyran, tétrahydro-4-méthyl-2-(2-méthyl-1- pr openyl)-	= 4300 mg/kg (Rat)	-	-
5-Hepten-2-one, 6-méthyl-	= 3500 mg/kg (Rat)	> 5 g/kg (Lapin) > 2 g/kg (Rat)	-
Décantal	= 3730 µL/kg(Rat)	= 5040 µL/kg(Lapin)	-
Citral	= 4960 mg/kg (Rat)	= 2250 mg/kg (Lapin)	-
Camphène	> 5 g/kg (Rat)	> 2500 mg /kg (Lapin)	= 17100 mg/m ³ (Rat) 1 h
D-Limonène	5000 mg /kg (Rat)	>5000 mg /kg (Lapin)	-
Acétate de géranyle	= 6330 mg/kg (Rat)	-	-
Pin-2(3)-ene	= 3700 mg/kg (Rat)	> 5000 mg /kg (Rat)	-
Terpinolène	= 4390 mg/kg (Rat)	-	-
Gamma -Terpinène	= 3650 mg/kg (Rat)	-	-
p-Cymene	= 3669mg/kg (Rat) = 4750 mg/kg (Rat)	> 5000 mg /kg (Lapin)	> 9,7 mg/L (Rat) 5 h
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	890 mg/kg (Rat)	-	-

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes

Réactions cutanées allergiques ou irritation. Irritation/réactions oculaires.

Effets retardés et immédiats ainsi que les effets chroniques d'une exposition à court et à long terme

La sensibilisation respiratoire ou cutanée peut provoquer une sensibilisation par contact cutané.

Mutagénicité des cellules germinales Aucune information disponible.

Cancérogénicité Ne contient aucun ingrédient au-dessus des quantités déclarables inscrites comme cancérogènes.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Risque d'aspiration Aucune information disponible.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour Micro-organismes	Daphnia Magna (Puce d'eau)
Linalool 78-70-6	CE50 96 h : = 88,3 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	LC50 96 h : 22 - 46 mg /L statique (Leuciscus idus)		CE50 48 h : = 20 mg/L (Daphnia magna)
Eucalyptol 470-82-6		LC50 96 h : 95,4 - 109 mg/L de flux continu (Pimephales promelas)		
acétate de n-hexyle 142-92-7		LC50 96 h : 3,7 - 4,4 mg/L d'écoulement continu (Pimephales promelas)		
5-Hepten-2-one, 6-méthyl- 110-93-0	CE50 96 h : = 101 mg/L (Desmodesmus subspicatus) CE50 72 h : = 191 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	LC50 96 h : 83,3 - 88,2 mg/L d'écoulement (Pimephales promelas)	CE50 = 3000 mg/L 17 h	CE50 48 h : = 129 mg/L (Daphnia magna)
Décantal 112-31-2			CE50 = 2,90 mg/L 25 min CE50 = 3,59 mg/L 15 min CE50 = 4,71 mg/L 5 min	

Citral 5392-40-5	CE50 72 h : = 16 mg/L (Desmodemus subspicatus)CE50 96 h : = 19 mg/L (Desmodemus subspicatus)	LC50 96 h : 4,6 - 10 mg /L statique (Leuciscus idus)	CE50 = 2100 mg/L 30 min	CE50 48 h : = 7 mg/L (Daphnia magna)
Camphène 79-92-5	CE50 72 h : > 1000 mg /L (Desmodemus subspicatus)	LC50 96 h : = 0,72 mg/L d'écoulement(Brachydanio rerio) LC50 96 h : = 150 mg/L statique (Brachydanio rerio)		CE50 48 h : = 22 mg/L (Daphnia magna)
D-Limonène 5989- 27-5		LC50 96 h : 0,619 - 0,796 mg/L d'écoulement continu (Pimephales promelas)LC50 96 h : = 35 mg/L (Oncorhynchus mykiss)		
Pin-2(3)-ene 80-56- 8		LC50 96 h : = 0,28 mg/L statique (Pimephales promelas)		LC50 48 h : = 41 mg/L (Daphnia magna)
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0	CE50 72 h : = 6 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) CE50 72 h : > 0,42 mg/L (Desmodemus subspicatus)	LC50 48 h : = 5 mg/L (Oryzias latipes)	CE50 = 7,82 mg/L 5 min CE50 = 8,57 mg/L 15 min CE50 = 8,98 mg/L 30 min	

Persistence et dégradabilité Aucune information disponible.

Bioaccumulation Aucune information disponible.

Mobilité Aucune information disponible.
Aucune information disponible.

Autres effets indésirables

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination des déchets Ce matériau, tel qu'il est fourni, est un déchet dangereux selon la réglementation fédérale (40 CFR 261).

Emballages contaminés Les conteneurs vides présentent un risque potentiel d'incendie et d'explosion. Ne coupez pas, ne percez pas ou ne soudez pas les contenants. Les contenants vides devraient être amenés à un site de manutention des déchets approuvé pour être recyclés ou éliminés.

Numéro de déchets de l'EPA des États-Unis D001

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont répertoriées avec l'État de Californie en tant que déchets dangereux.

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

Dot

Numéro ONU UN1169
Désignation officielle de transport Extraits aromatiques, liquides
Classe de danger 3
Groupe d'emballage III
Désignation des marchandises UN1169, Extraits aromatiques, liquides, 3, III

TMD

Numéro ONU	UN1169
Désignation officielle de transport	Extraits aromatiques, liquides
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	III
Désignation des marchandises	UN1169, Extraits aromatiques, liquides, 3, III, Polluants marins

MEX

Numéro ONU	UN1169
Désignation officielle de transport	Extraits aromatiques, liquides
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	III
Désignation des marchandises	UN1169, Extraits aromatiques, liquides, 3, III, Polluants marins

IATA

Numéro ONU	UN1169
Désignation officielle de transport	Extraits aromatiques, liquides
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	III
ERG Code	3L
Désignation des marchandises	UN1169, Extraits aromatiques, liquides, 3, III

IMDG/OMI

Numéro ONU	UN1169
Désignation officielle de transport	Extraits aromatiques, liquides
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	III
EmS No.	F-E, S-D
Désignation des marchandises	UN1169, Extraits aromatiques liquides, 3, III, Polluants marins (55 °C.c.)

15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES**Règlements internationaux**

Substances appauvrissant la couche d'ozone	Sans objet
Polluants organiques persistants	Sans objet
Déchets dangereux	Sans objet
La Convention de Rotterdam (Prior Consentement éclairé)	Sans objet
Convention internationale pour la Prévention de la pollution par les navires (MARPOL)	Sans objet

Inventaires internationaux

TSCA	se conforme
DSL	conforme
EINECS	est conforme
ENCS	Non déterminé
L'IECSC	se conforme
KECL	Non déterminé
Le PICCS	Conforme
L'AICS	Conforme

Légende

TSCA - Inventaire de l'article 8(b) de la Toxic Substances Control Act des États-Unis

LIS/LE - Liste intérieure des substances du Canada/Liste extérieure
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées
ENCS - Japon Substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Substances chimiques coréennes existantes et évaluées
AICS - Australian Inventory of Chemical Substances

Réglementation fédérale des États-Unis

Article 313 du titre III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient pas de produits chimiques assujettis aux exigences de déclaration de la Loi et du titre 40 de la partie 372 du Code of Federal Regulations.

SARA 311/312 Catégories de danger

Risque aigu pour la santé Oui
Danger chronique pour la santé Oui
Risque d'incendie Oui

Loi sur l'assainissement de l'eau

Ce produit ne contient aucune substance réglementée en tant que polluants en vertu de la Loi sur l'assainissement de l'eau (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

CERCLA

Ce matériel, tel qu'il est fourni, ne contient aucune substance réglementée en tant que substances dangereuses en vertu de l'Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou le Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences spécifiques en matière de rapports au niveau local, régional ou étatique concernant les rejets de ce matériel.

Réglementation des États-Unis

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient pas de produits chimiques de la Proposition 65.

Règlement sur le droit à l'information des États américains

Nom chimique	New Jersey	Le Massachusetts	Pennsylvanie	L'Illinois	Rhode Island
Camphre	X	X	X		X
Pin-2(3)-ene	X	X	X		

Renseignements sur l'étiquette de l'EPA des États-Unis

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Sans objet

16. AUTRES INFORMATIONSSUR

NFPA Danger pour la santé 2 Inflammabilité 2 Instabilité 0
SSR Danger pour la santé 2* Inflammabilité 2 Danger physique 0
Date d'émission 16-août-2013
Date de révision 21-mars-2020
Note de révision Mise à jour au format.

Clause de non-responsabilité générale

L'information fournie sur cette FDS est correcte au meilleur de notre connaissance, de l'information et de la croyance à la date de sa publication. Les informations fournies sont conçues uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et la libération en toute sécurité et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou

une spécification de qualité. L'information se rapporte uniquement au matériel spécifique désigné et peut ne pas être valide pour ce matériel utilisé en combinaison avec tout autre matériel ou dans tout processus, sauf indication contraire dans le texte.

Fin de la fiche de données de sécurité